

DSM - OCT  
DTC  
Case postale 271  
1211 Genève 8.

ARRIVE LE : 13/05/24
N° 595
Original :
Copie :

SPL Territoire d'Innovation  
Monsieur Vincent SCATTOLIN  
Président Directeur Général  
13C, chemin du Levant

F-01210 Ferney Voltaire

N/réf. : BPA/NSi/11661/02/24

Genève, le 02 mai 2024

**Concerne : Extension du tramway des Nations sur la commune de Ferney-Voltaire - application de la convention d'Espoo**

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

J'accuse bonne réception de votre courrier du 10 avril passé, qui a retenu ma meilleure attention.

Je vous confirme que nous partageons, avec l'Office cantonal de l'environnement, le contenu de votre analyse concernant la non-application de la Convention d'Espoo au sujet du projet de tramway mentionné en objet.

Outre le fait qu'il s'agit d'une installation qui ne figure pas à l'appendice I de ladite convention, l'infrastructure de tramway est majoritairement réalisée sur des voiries existantes en milieu urbain.

Pour la partie sur territoire suisse, le projet d'extension de la ligne de tramway a fait l'objet d'une étude d'impacts sur l'environnement complète, qui a été validée par l'Office fédéral de l'environnement.

Pour le surplus, ledit office fédéral, autorité compétente en Suisse pour l'application de la convention d'Espoo pour les projets soumis à une procédure fédérale tels que la présente extension de ligne de tramway, n'a jamais estimé nécessaire de soumettre la présente infrastructure à la convention mentionnée en objet.

Nous restons bien évidemment à votre entière disposition pour tout complément à ce propos.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, Cher Monsieur, mes meilleurs messages.

  
Benoît Pavageau  
Directeur